

2020

Rapport d'orientation budgétaire Ville du Croisic



Ville du Croisic

03/03/2020

Budget principal

SOMMAIRE

1 – Principes	P 3
➤ A – Préambule	P 3
➤ B - Retraitements comptables	P 3
2 – Contexte économique et financier	P 4
➤ A – Les apports de la Loi de Finances 2020	P 4
➤ B – Indicateurs économiques	P 5
➤ C - Immobilier	P 6
3 – Recettes courantes de fonctionnement	P 7
➤ A - Fiscalité	P 9
➤ B - Dotations de l'État	P 9
➤ C - Autres recettes	P 9
4 – Dépenses courantes de fonctionnement	P 10
5 – Capacité d'autofinancement courante	P 12
6 – Gestion de la dette	P 14
7 – Consolidation budget annexe lotissement du Puigaudeau	P 15
8 – Capacité d'investissement	P 17

1 – Principes

A – Préambule

Pour les collectivités locales de plus de 3 500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire. Préalable au vote du budget primitif, le DOB traduit les orientations majeures de la collectivité dans une perspective pluriannuelle.

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport d'orientations budgétaires (ROB) : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

B – Retraitements comptables

Pour rendre comparables les données d'analyse financière, les retraitements suivants entre chapitres ont été faits :

- La section de fonctionnement doit être retraitée des données exceptionnelles. Ainsi les chapitres 67 et 77 ne sont pas intégrés à l'analyse, car ils peuvent varier sensiblement d'une année sur l'autre.
- Un certain nombre de subventions dites exceptionnelles (article 6745) ayant un caractère récurrent pourront à l'inverse être intégrées au budget courant de fonctionnement et retraitées avec les subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé (article 6574).
- Les compensations de taxe d'habitation, de taxe foncière et de réforme de la TP (articles 74832 à 74835, 7488, 7323) sont rapportées aux contributions directes.
- Les charges de personnel (chapitre 012) sont retraitées en tenant compte des atténuations de charges (chapitre 013) constituées essentiellement des remboursements sur rémunérations du personnel (article 6419). On les appellera charges de personnel nettes.
- Les charges financières (chapitre 66) sont retraitées en tenant compte des produits financiers (chapitre 76). On les appellera charges financières nettes.
- Les recettes relatives aux travaux en régie sont la contrepartie d'une dépense de fonctionnement transférable en investissement. Ces données sont valorisées depuis 2014 et peuvent donc être intégrées à l'analyse financière.

2 – Contexte économique et financier

A – Les apports de la Loi de Finances 2020

Promulguée le 28 décembre 2019, publiée au JO le 29 décembre 2019

- Stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement au niveau national à hauteur de 26.847 Mds d'euros (26.948 milliards en 2019). Il s'agit d'un chiffre global qui ne présage en rien de la stabilité des attributions individuelles
- Maintien de l'enveloppe globale du FPIC à son niveau de 2019
- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités locales
 - Suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages. Pour les 20% restant, l'allègement sera de 30% en 2021, 65% en 2022 et la suppression totale se fera en 2023. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. En revanche, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants est maintenue.
 - La commune sera compensée à l'euro près en percevant la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties à partir du 1^{er} janvier 2021. La différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la recette de taxe foncière départementale transférée sera effacée au moyen d'un coefficient correcteur. Certaines communes seront sur-compensées, d'autres sous-compensées.
 - Revalorisation des valeurs locatives de 0.9%
 - Gel des taux de taxe d'habitation 2020 à leur niveau de 2019
- Calendrier de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (qui reposent actuellement sur des loyers constatés en 1970) pour application au 1^{er} janvier 2026
- Décalage de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA de 2020 à 2021

Les lois de finances successives ont impacté les dotations de l'Etat versées à la commune du Croisic :

- Création du FPIC – Fonds de péréquation des Ressources intercommunales et communales – par la Loi de Finances 2011
- Diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités de 2014 à 2016 (contribution à l'effort de redressement des comptes publics)
- Baisse atténuée depuis 2017

Dotation globale de fonctionnement en € / Chapitre 74 / Mairie du Croisic													
Article	Libellé	CA								DOB (estimation)			Moyenne 2012 / 2020
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
74	Dotation globale de fonctionnement												
7411	Dotation forfaitaire	1 597 357	1 580 267	1 510 758	1 321 630	1 107 461	990 510	969 310	944 083	920 400	920 400	920 400	
74121	Dotation de solidarité rurale	51 506	51 498	52 655	54 838	55 977	57 726	58 995	59 239	58 000	58 000	58 000	
74127	Dotation nationale de péréquation	80 707	75 880	81 561	14 244	-	-	-	-	-	-	-	
	Total dotation globale de fonctionnement	1 729 570	1 707 645	1 644 974	1 390 712	1 163 438	1 048 236	1 028 305	1 003 322	978 400	978 400	978 400	-
	Baisse annuelle DGF	-	21 925	62 671	254 262	227 274	115 202	19 931	24 983	24 922	-	-	
A	Baisse cumulée des dotations de l'Etat	-	21 925	106 521	445 379	1 011 511	1 692 845	2 394 110	3 120 358	3 871 528	4 622 698	5 373 868	537 387
739223	FPIC intercommunal												
739223	Contribution au FPIC intercommunal					70 984	86 090	87 634	94 579	100 000	100 000	100 000	
B	Contribution cumulée au FPIC intercommunal					70 984	157 074	244 708	339 287	439 287	539 287	639 287	63 929
A+B	Baisse cumulée des dotations	-	21 925	106 521	445 379	1 082 495	1 849 919	2 638 818	3 459 645	4 310 815	5 161 985	6 013 155	601 316

Sur la période 2012 à 2022, la ville du Croisic aura contribué pour plus de 6 millions d'euros au redressement des finances publiques de l'État, soit en moyenne près de 600 000 € par an.

B – Indicateurs économiques

Inflation (source Insee, *estimation)	2016	2017	2018	2019	2020*
Taux d'inflation moyen annuel	0,2%	1,0%	1,8%	1,1%	1,4%
Finances publiques (source Insee, *estimation)	2016	2017	2018	2019	2020*
Variation du produit intérieur brut	1,2%	2,3%	1,5%	1,3%	1,3%

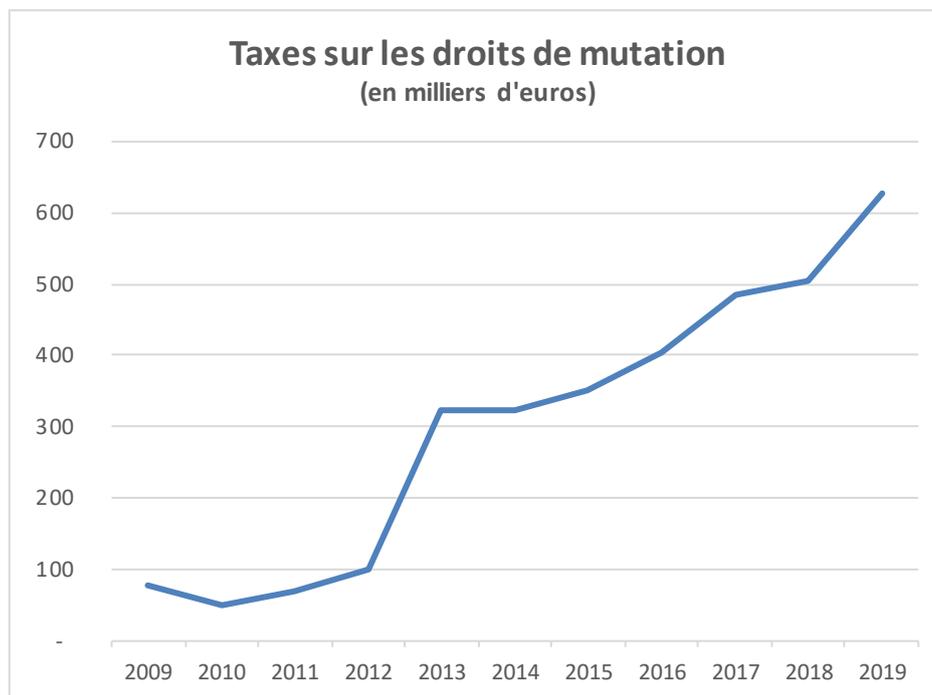
*estimation – Source : Note de conjoncture La Banque Postale

L'inflation est de 1.1% en 2019, en recul par rapport à 2018. Elle reste en nette augmentation par rapport à 2016 (0.2%)

La croissance économique de + 1.3% en 2017 en léger repli par rapport à 2018, la prévision est de +1.3% en 2020.

C – Immobilier

Marché immobilier	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxes additionnelles sur droits de mutation (en milliers d'euros)	77	49	68	99	322	324	351	403	486	505	628



Il convient de rappeler que la forte hausse des droits de mutation s'explique en grande partie par le classement en station tourisme de la ville du Croisic, l'autorisant à percevoir directement les droits de mutations sur les transactions immobilières. Jusqu'en 2012, ces recettes étaient perçues dans un fonds de péréquation départemental, et redistribuées en fonction de la richesse fiscale des communes, pénalisant de ce fait la ville du Croisic, disposant d'un potentiel financier supérieur à la moyenne départementale.

La dynamique immobilière reste forte au Croisic, se traduisant par un grand nombre de transactions tant dans le neuf que dans l'ancien (150 ventes environ en 2019). Le niveau des taux d'intérêt reste faible et favorise les achats immobiliers.

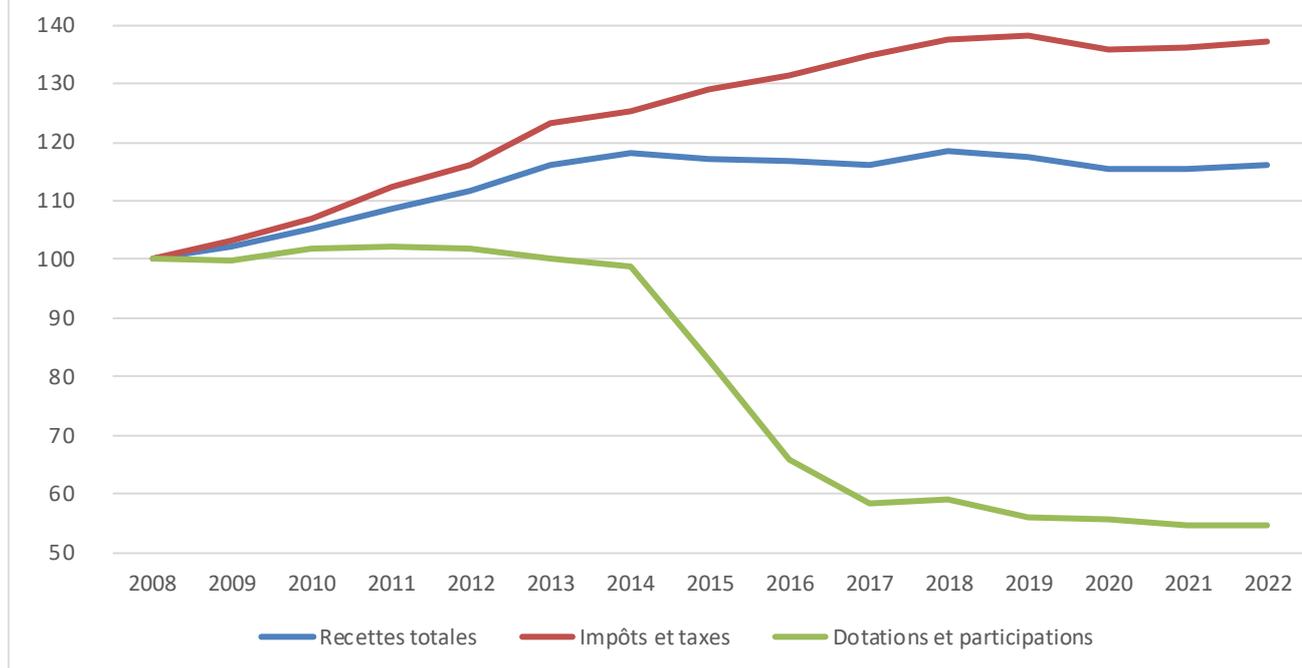
3 – Recettes courantes de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles)

DOB 2020 budget principal en € / Capacité d'autofinancement courante en € / Le Croisic						
Article	Libellé	CA		DOB		
		2018	2019	2020	2021	2022
Recettes courantes de fonctionnement retraitées						
73+748	Impôts et taxes					
	Contributions directes TH-TFB-TFNB (73111+7318)	5 417 120	5 555 259	5 630 000	5 686 300	5 743 163
	Attribution de compensation Cap Atlantique (73212)	704 660	510 411	496 698	473 000	464 000
	Compensations TF-TH-CET (74834+74835+7482+73221)	160 075	167 755	157 300	150 000	150 000
	Taxe de séjour (7362)	219 044	248 673	220 000	220 000	220 000
	Taxe sur l'électricité (7351)	174 193	125 304	150 000	150 000	150 000
	Droits de place (7336)	91 019	93 471	85 000	85 000	85 000
	Autres taxes (7338 / terrasses et voiries)	95 127	100 504	105 000	105 000	105 000
	Taxe additionnelle sur les droits de mutation (7381)	505 517	628 898	450 000	450 000	450 000
	Droits de stationnement (7337)	21 492				
73+748	Total impôts et taxes	7 388 247	7 430 275	7 293 998	7 319 300	7 367 163
74-748	Dotations et participations					
	Dotations de l'Etat (7411+74121+74127+744+7484+748371+7461)	1 055 249	1 030 796	1 026 900	1 010 000	1 010 000
	FPIC (739223+73925)	- 87 634	- 94 579	- 100 000	- 100 000	- 100 000
	Dotations autres organismes (73212+74718+7472+7473+7477+7478)	93 336	67 782	72 610	70 000	70 000
74-748	Total dotations et participations	1 060 952	1 003 999	999 510	980 000	980 000
70	Produits des services					
	Redevances des services périscolaires (7067)	78 824	82 891	67 000	67 000	67 000
	Cimetière (70311+70312)	14 271	14 490	12 400	10 000	10 000
	Redevances culture (7062+7078)	44 816	30 301	39 500	39 000	39 000
	Redevances sport et jeunesse (70631+70632)	12 038	9 959	8 900	8 500	8 500
	Autres redevances (70323+70388)	16 214	16 810	16 250	16 000	16 000
	Redevances de stationnement (70383)		18 394	15 000	15 000	15 000
	Locations diverses (7083)	33 583	27 679	33 700	33 000	33 000
	Remboursements de frais (70872+70873+70876+70878)	43 166	26 229	37 925	30 000	30 000
	Divers (7088)	2 100	1 478	150	200	200
70	Total produits des services	245 011	228 231	230 825	218 700	218 700
75	Autres produits de gestion courante					
	Revenus des immeubles (752)	69 874	83 961	81 290	81 000	81 000
	Redevances fermiers et concessionnaires (757+7588)	2 990	3 437	3 010	3 000	3 000
75	Total autres produits de gestion courante	72 864	87 398	84 300	84 000	84 000
722	Travaux en régie (fournitures + temps RH)	82 379	18 337	28 000	28 000	28 000
722	Total travaux en régie	82 379	18 337	28 000	28 000	28 000
A	Total recettes courantes de fonctionnement retraitées	8 849 453	8 768 240	8 636 633	8 630 000	8 677 863

Ce tableau récapitule les recettes courantes de fonctionnement : il est basé sur une estimation des recettes 2020 à 2022, confirmée par les recettes constatées au compte administratif 2019.

Recettes courantes de fonctionnement

En %, base 100 en 2008



Les recettes courantes de fonctionnement devraient être relativement stables sur les trois prochaines années (-0.34% en moyenne par an).

Les variations par rapport aux années précédentes, sont essentiellement dues à :

- La hausse modérée des recettes de fiscalité directe (taxe d'habitation et taxe foncière) : soit environ + 62 600 € par an entre 2019 et 2022, qui s'explique par l'impact de la revalorisation des bases fiscales (+1.4% en 2019), mais également par la stabilité des taux d'imposition. On constate également une forte baisse des compensations fiscales depuis 2016 ;
La taxe d'habitation sera totalement supprimée pour 80% des ménages en résidence principale en 2020 et il est prévu que cette suppression soit compensée à l'euro près à compter de 2021 (voir p 4).
- Une estimation de la baisse des droits de mutation sur les prochaines années, le montant atteint en 2019 étant considéré comme un plafond ;
- La baisse significative des compensations de Cap Atlantique, expliquée d'une part par les transferts des compétences enseignement musical, eaux pluviales depuis 2015, le développement économique à partir de 2017, le transfert de la contribution incendie en 2019. D'autre part, la ville du Croisic participe pour plus 90 000 € par an depuis 2018, au fond de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) ;
- La valorisation des travaux en régie effectués par les ateliers municipaux, permettant d'inscrire les achats de fournitures et temps de travail des services en dépenses d'investissement, éligibles pour partie au FCTVA.
- L'optimisation des recettes liées à l'utilisation du domaine public et du patrimoine croisicais (droits de terrasses, droits de voirie, locations de salles, ...).

A – Fiscalité

Les recettes de fiscalité directe ont été évaluées en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Revalorisation forfaitaire des bases fiscales de 0.9% : la loi de finances 2020 prévoit de revaloriser les bases fiscales des résidences principales de 0.9% pour la taxe d'habitation (foyers éligibles)
- Revalorisation physique des bases fiscales +0.50% (estimation)
- Pas de hausse des taux de fiscalité pour la part communale en 2020 conformément aux décisions politiques municipales actuelles ; les estimations 2021 et 2022 ont été faites avec les mêmes taux.

B – Dotations de l'État

Les projections figurant dans ce document tiennent compte des hypothèses suivantes :

- Baisse de la dotation forfaitaire des communes en 2020 par rapport à 2019, avec toujours l'effet cumulatif des années précédentes (voir explication page 5). Baisse en 2021 et stabilisation en 2022.
- Hausse de la participation de la ville du Croisic au FPIC intercommunal ;
- Estimation à la baisse des autres dotations et subventions (CAF, Conseil régional).

Ces prévisions sont basées sur des estimations fournies en partie par les services de l'État ou calculées en fonction du réalisé 2019 et des évolutions sur les dernières années.

C – Autres recettes

Les prévisions intègrent les hypothèses suivantes :

- Diminution de l'attribution de compensation 2019 du montant de la contribution incendie, désormais transférée à Cap Atlantique. Pas de nouvelle compétence transférée en 2020.
- Stabilité de la taxe de séjour
- Taxe sur les droits de mutation se maintenant à un niveau élevé

4 – Dépenses courantes de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles)

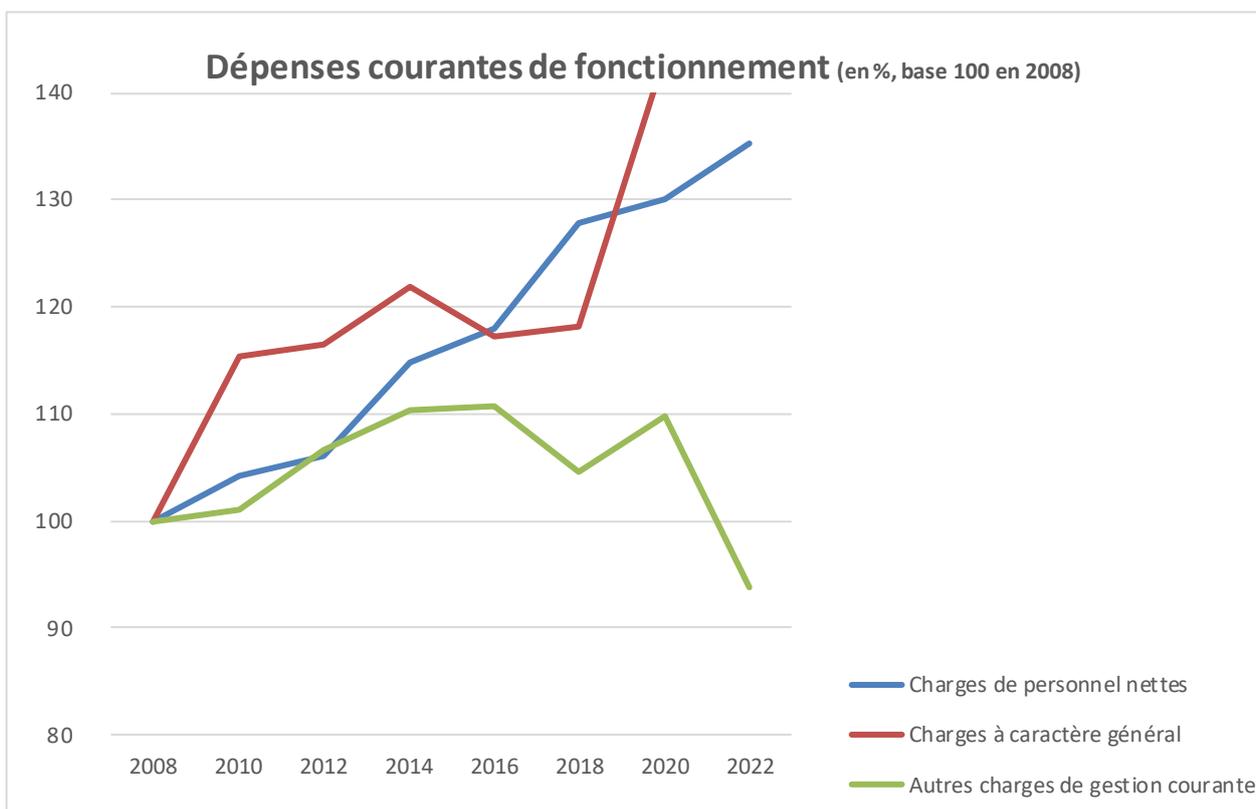
Les dépenses courantes de fonctionnement sont estimées à partir notamment du compte administratif provisoire 2019 et des projets 2020 proposés par les différentes directions.

Comme les années précédentes, il est considéré un **taux de réalisation de 90%** des dépenses à caractère général prévisionnelles **du chapitre 011** programmées au BP 2020. Les années suivantes sont évaluées à partir d'une inflation moyenne de 1.5%.

DOB 2020 budget principal en € / Capacité d'autofinancement courante en € / Le Croisic						
Article	Libellé	CA	CA provisoire	CA estimé	DOB	
		2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses courantes de fonctionnement retraitées						
011	Charges à caractère général					
	Eau et assainissement (60611)	49 116	45 269	44 343		
	Energie/Electricité/Gaz (60612)	229 912	258 354	233 055		
	Entretien des terrains, voies et réseaux (60633+61521+61523)	177 447	155 009	204 390		
	Fêtes et cérémonies et prestations diverses (6232+6288)	255 971	291 278	299 160		
	Entretien des bâtiments (60628+60631+60632+6068+61522)	381 466	352 154	337 653		
	Maintenance (61551+61558 +6156)	124 225	148 273	148 478		
	Restauration scolaire (6042)	112 603	154 729	163 620		
	Frais de télécom et affranchissement (6261+6262)	73 096	74 461	70 857		
	Locations (6122+6125+6132+6135)	50 127	50 963	74 790		
	Frais de transport (60622+6247+6248+6251)	66 488	81 597	73 017		
	Documentation, formation et vêtements de travail (60636+6182+6184+6185)	31 228	58 326	45 347		
	Réceptions (60623+6257)	37 413	33 254	36 059		
	Conseils extérieurs (617+6225+6226+6227)	47 474	40 226	24 192		
	Assurances (6161)	30 420	32 147	42 674		
	Editions (6236+6237)	17 715	17 648	19 260		
	Fournitures administratives et scolaires (6064+6065+6067)	27 796	48 790	49 356		
	Frais de nettoyage des locaux (6283)	29 380	29 318	33 489		
	Taxes foncières (63512)	14 873	15 834	14 877		
	Divers (60624+6078+611+614+6228+6231+6238+6256+627+6281+6284+6355+6358+)	118 874	133 975	135 370		
011	Total charges à caractère général	1 875 621	2 021 605	2 049 984	2 080 734	2 111 945
012-013	Charges de personnel nettes					
	Rémunération principale + non titulaires (64111+64131+64162)	2 225 148	2 191 986	2 215 741		
	NBI supplément familial + autres indemnités (64112+64118+64138)	746 875	722 879	780 138		
	Remboursements sur rémunérations du personnel (6419+6459+70841+70845+70848+74712)	- 53 808	- 47 847	- 28 761		
	Cotisations retraite (6453)	630 693	630 865	650 041		
	Cotisations URSSAF (6451)	388 638	376 257	391 911		
	Cotisations assurances du personnel (6455)	67 614	66 641	67 236		
	Cotisations centre de gestion FPT (6336)	44 726	44 109	45 549		
	Divers (6218+6331+6332+6338+6454+6456+64731+6474+6475+64832)	95 642	90 046	94 584		
012-013	Total charges de personnel nettes	4 145 528	4 074 936	4 216 438	4 300 767	4 386 782
65+6745	Autres charges de gestion courante					
	Indemnités élus (6531+6532+6533+6534+6535+6536)	131 603	131 998	142 270	145 115	148 018
	Service incendie (6553)	206 826	-	-	-	-
	CCAS (657362)	200 000	210 000	200 000	200 000	200 000
	Etablissements à caractère industriel et commercial (657364/7398/OT)	223 122	219 044	248 673	220 000	220 000
	Déficit des budgets annexes			123 000		
	Subventions aux organismes de droit privé (6574+6745)	135 219	144 040	172 902	145 000	145 000
	Contribution fourrière (65548)	8 316	8 257	8 525	8 600	8 600
	Autres dépenses obligatoires (6558/OGEC+Frais de scolarisation)	42 672	38 042	46 000	46 000	46 000
	Loi SRU (739115)	-	-	60 000	60 000	60 000
	Divers (651+654+657341+657351+657361+65738+65888)	19 785	35 493	41 003	41 000	41 000
65+6745	Total autres charges de gestion courante	967 543	786 874	1 042 373	865 715	868 618
	Charges financières nettes					
Dont	Intérêts réglés à l'échéance + ICNE rattachés (66111+66112)	310	18 060	26 787	24 932	23 055
	Produits financiers (76)	- 4	- 1 671	-	-	-
66-76	Total charges financières nettes	306	16 389	26 787	24 932	23 055
B	Total dépenses courantes de fonctionnement retraitées	6 988 998	6 899 804	7 335 582	7 272 148	7 390 400
	Capacité d'autofinancement					
A	Recettes courantes de fonctionnement retraitées	8 849 453	8 768 240	8 636 633	8 630 000	8 677 863
	Total dépenses courantes de fonctionnement retraitées	6 988 998	6 899 804	7 335 582	7 272 148	7 390 400
A-B	Epargne brute	1 860 455	1 868 436	1 301 051	1 357 852	1 287 463

Les dépenses courantes de fonctionnement sont en hausse moyenne prévisionnelle de 2,13 % par an sur les 3 prochaines années, soit environ + 150 000 € par an. Cette variation est due essentiellement à :

- La hausse des charges de personnel nettes de 2.5 % par an en moyenne, soit + 104 000 € par an. Cette hausse est due au GVT - glissement vieillesse technicité. Les charges de personnel brutes 2020 ont été valorisées au même montant qu'au BP 2019. C'est l'évaluation à la baisse des remboursements sur salaire qui induit une augmentation des charges nettes de 3.47% en 2020. En 2021 et 2022, les charges salariales nettes ont été calculées en hausse de 2% par rapport à l'année précédente.
- L'augmentation des charges à caractère général de 1.5% en moyenne sur les 3 prochaines années par rapport au compte administratif provisoire à fin 2019. Ces charges incluent les coûts induits par la mise en service de nouveaux équipements (médiathèque, salle Jeanne d'Arc),
- Les charges de gestion courante sont en forte hausse en 2020 en raison du déficit du budget annexe du Lotissement du Puigaudeau (123 000 €) et du paiement d'amendes SRU. A compter de 2021, ces charges se stabilisent ;
- La hausse des charges financières suite à la mobilisation d'un emprunt bancaire en 2019 pour financer les projets structurants de la collectivité.



5 – Capacité d'autofinancement courante

DOB 2020 budget principal en € / Capacité d'investissement / Le Croisic						
	Libellé	CA	CA provisoire	DOB		
		2018	2019	2020	2021	2022
Capacité d'autofinancement courante						
	Recettes courantes de fonctionnement retraitées	8 849 453	8 768 240	8 636 633	8 630 000	8 677 863
	Total dépenses courantes de fonctionnement retraitées	6 988 998	6 899 804	7 335 582	7 272 148	7 390 400
	Epargne brute	1 860 455	1 868 436	1 301 051	1 357 852	1 287 463
	Remboursement capital emprunts à TF	31 250	159 919	161 742	163 586	165 451
	Remboursement capital emprunt à TV	314 542	330 270	346 783	364 122	382 328
	Epargne disponible	1 514 663	1 378 247	792 526	830 144	739 684

L'épargne brute, appelée aussi capacité d'autofinancement, mesure l'excédent utilisable pour faire face au remboursement de la dette communale et financer toute ou partie de l'investissement.

À ce titre, elle constitue un indicateur essentiel de la bonne gestion financière de la collectivité et donc de la maîtrise de ses équilibres financiers :

- L'épargne brute est le témoin de l'aisance de la section de fonctionnement. Un autofinancement élevé et/ou en progression, sous-entend une marge d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement ;
- L'épargne brute permet de déterminer la capacité d'investissement de la collectivité au regard du niveau de sa dette (capacité de désendettement).

L'épargne brute, calculée à partir de 90% des crédits inscrits au BP 2020 au chapitre 011, est en baisse de 12 % en moyenne sur les 3 prochaines années.

Cette diminution est la conséquence d'un effet de « ciseaux » expliqué par des recettes qui se stabilisent et des dépenses qui continuent d'augmenter. La baisse des dotations de l'État et la mobilisation de l'emprunt en 2019 viennent accentuer ce phénomène.

Néanmoins, la dynamique des bases fiscales et la gestion vigilante des dépenses de fonctionnement, hors dépenses contraintes, ont octroyé à la commune des marges de manœuvre, permettant de maintenir cette capacité à un niveau suffisant pour absorber la forte pression à la baisse des dotations de l'État et financer dans de bonnes conditions les investissements du futur plan pluriannuel d'investissement.

DOB 2020 budget principal en € / Ratios						
Article	Libellé	CA	CA provisoire	DOB		
		2018	2019	2020	2021	2022
Ratios de gestion financière						
	Tx de fiscalité directe (contributions directes / recettes courantes)	61%	63%	65%	66%	66%
	Tx de charges à caractère général (charges à caractère général / dép courantes)	27%	29%	28%	29%	29%
	Tx de charges de personnel (charges de personnel nettes / dép courantes)	59%	59%	58%	59%	59%
	Tx d'épargne (épargne brute / recettes courantes)	21%	21%	15%	16%	15%

Par ailleurs, l'analyse dynamique des ratios, confirme la bonne santé financière de la collectivité, malgré l'impact important du désengagement de l'État :

- **Taux de fiscalité directe** (contributions directes / recettes courantes de fonctionnement) ≈ 65% en hausse significative compte tenu de la dynamique des bases fiscales et de la baisse des dotations de l'État ;
- **Taux de charges à caractère général** (charges à caractère général retraitées/dépenses courantes de fonctionnement) ≈ 28%
- **Taux de charges de personnel** (charges de personnel nettes/dépenses courantes de fonctionnement) ≈ 58% (pour rappel, montant des charges de personnel brutes identiques au BP 2019).
- **Taux d'épargne brute** (épargne brute/recettes courantes) ≈ 15%
Ce ratio reste bien au-dessus du taux-plancher critique de 10 %.

6 – Gestion de la dette

DOB 2020 budget principal en € / Gestion de la dette						
	Libellé	CA		DOB		
		2018	CA provisoire 2019	2020	2021	2022
Gestion de la dette						
	Encours de la dette au 31.12 emprunts à TF		2 440 081	2 278 338	2 114 752	1 949 301
	Encours de la dette au 31.12 emprunt à TV	1 824 948	1 494 678	1 147 895	783 773	401 445
	Encours total de la dette corrigé au 31.12	1 824 948	3 934 759	3 426 233	2 898 525	2 350 746
	Capacité de désendettement	1,0	2,1	2,6	2,1	1,8

Évaluer l'encours brut de la dette, n'a en soi que peu d'intérêt. L'indicateur clef, permettant de juger du niveau d'endettement de la collectivité, est la capacité de désendettement. Ce ratio mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser son encours de dette en y affectant la totalité de l'épargne brute.

Pour mémoire, il est utile de rappeler que ce ratio (privilegié par les banques dans les études de dossier de financement aux collectivités), est considéré comme bon en dessous de 3, moyen de 5 à 7 ans et critique à partir de 10.

L'analyse de ces données conforte le faible niveau d'endettement de la commune du Croisic sur une longue période :

- La collectivité dégage un autofinancement lui permettant de rembourser sa dette en moins de trois ans.
- L'épargne brute peut être considérée comme un des éléments clefs de la bonne gestion financière d'une collectivité, puisqu'il permet de préserver sa capacité d'investissement sans pénaliser l'avenir ;
- À fin 2022, l'encours de la dette devrait s'élever à 2.350 millions d'euros, avec un ratio de désendettement toujours très favorable, malgré la baisse anticipée de l'épargne brute. Pour mémoire, l'encours de la dette à fin 2007 était de 4,4 millions d'euros.
- Le prêt à taux variable dont l'encours est de 1 494 678 € à fin 2019, se termine en 2023.
- Le prêt de 2 600 000 € contracté en 2019 se terminera en 2033.

7 – Consolidation du budget annexe lotissement du Puigaudeau

Plan de financement (après viabilisation complémentaire et vente lot libre)									
Budget annexe Lotissement Du Puigaudeau (liquidé + engagé + estimations) / Mairie du Croisic / 2020									
Libellé	Réalisé total HT	Echéancier							
		CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Reste 2020
Acquisition complémentaire pour voirie (frais de notaire)	1 779		1 779						
Dépenses de fonctionnement									
6015 Terrains à aménager	2 218 000	2 214 378	1 779	1 843					-
6045 Etudes et prestations de service (Maîtrise d'œuvre Puigaudeau 1)	157 068	137 367	5 149	9 287	300	3 221	667	77	1 000
6045 Etudes complémentaires Puigaudeau 2	714								714
SPS - Qualiconsult	1 042					1 042			
Géomètre - SCULO	3 000					3 000			-
SCULO - Complément bornage	380						380		
Levé Topo Sculo	1 350				1 350				
Hydrologue DERVENN	800					800			-
605 Equipements et travaux Puigaudeau 1									
Lot 1 Voirie	444 843	140 420		229 587		65 454	9 382		
Lot 2 Assainissement	337 987	306 314		23 284			8 389		
Lot 3 contrôle réseaux	5 437	5 437							
Lot 4 Eclairage	213 772	148 415		50 095	418		14 844		-
Lot 5 Espaces verts	269 387	174 391		85 996		9 000			
Lot 5 actualisations	211	52		141		18			
SEPIG	34 770	34 770							
ERDF	114 437	114 161	276						
Abattage Cupressus	6 323	6 323							
605 Frais de viabilisation complémentaires Puigaudeau 2									
Lot 1 Réseaux hydrauliques- Presqu'île environnement	57 239					57 239			
Lot 2 Réseaux secs - Bouygues	38 568					21 247			17 321
Lot 3 Voirie - Charier	93 766					32 718	4 219		56 829
Lot 4 Espaces verts et murs -	118 066					89 146	4 784		24 136
GRDF - Alimentation en gaz naturel	3 087					3 087			-
ERDF	6 961					6 961			-
SEPIG	4 395					4 395			
Inspection et contrôle sdes réseaux - Hydroservices	2 233					2 233			
605 Jeu enfants (transfert jeu école maternelle primo accédants)	4 463					4 463			-
608 Frais accessoires	617	617	-	-					-
6231 DILA - Annonces BOAMP (Lot Libre)	900					900			-
6238 Communication	-								-
627 Services bancaires	500	500	-	-					-
63512 Taxes foncières	107				107				
65888 Charges diverses	5	1	1	-				1	2
66111 Intérêts	1 930	-	1 930	-					-
Total dépenses de fonctionnement	4 142 358	3 276 823	15 458	400 233	2 175	304 925	42 664	78	100 002
Recettes de fonctionnement									
Participations									
ERDF - Convention de rachat ouvrages réseaux Puigaudeau 1	96 104	96 104							
ERDF - Convention de rachat ouvrages réseaux Puigaudeau 2	9 718					9 718			
GRDF - Participation alimentation en gaz naturel	270					270			-
Conseil Général	168 637	168 637							
Cap Atlantique Habitat	88 879	88 879							
Total participations	363 608	353 620	-	-	-	9 988			-
7015 Recettes de terrains aménagés (HT)									
Primo accédants Puigaudeau 1 / 42 lots	2 463 849	988 791	705 726	267 431	190 106	240 528	71 267		-
Logements sociaux / 1 lot	205 370	-	205 370						
Puigaudeau 2 / 6 lots	957 095						168 347	470 268	318 480
Total recettes de terrains aménagés	3 626 314	988 791	911 096	267 431	190 106	240 528	239 614	470 268	318 480
7788 Produits exceptionnels divers									
Encaissement retenue de garantie	325						325		
7711 Débits et pénalités									
Pénalité Berlivet	9 450						9 450		
Accord transactionnel Berlivet	9 600							9 600	
773 Mandats annulés sur exercice antérieur									
Remboursement avance forfaitaire	10 925			10 925					
Total recettes exceptionnelles	30 300	-	-	10 925	-	-	9 775	9 600	-
Total recettes de fonctionnement	4 020 222	1 342 411	911 096	278 356	190 106	250 516	249 389	479 868	318 480
Résultat de fonctionnement	- 122 136	- 1 934 412	895 638	- 121 877	187 931	- 54 409	206 725	479 790	218 478
Dépenses d'investissement									
Emprunt à court terme	250 000	250 000							
Avance du budget communal	2 000 000	-		500 000	250 000		250 000	500 000	500 000
Total dépenses d'investissement	2 250 000	-	250 000	500 000	250 000	-	250 000	500 000	500 000
Recettes d'investissement									
Emprunt à court terme	250 000	250 000							
Avance du budget communal	2 000 000	2 000 000							
Total recettes d'investissement	2 250 000	2 250 000	-	-	-	-	-	-	-
Résultat d'investissement	-	2 250 000	- 250 000	- 500 000	- 250 000	-	- 250 000	- 500 000	500 000
Résultat de l'exercice	- 122 136	315 588	645 638	- 621 877	- 62 069	- 54 409	- 43 275	- 20 210	281 522
Résultat cumulé	- 122 136	315 588	961 226	339 349	277 280	222 871	179 596	159 386	122 136

Les principaux flux entre le budget principal et le budget annexe du lotissement du Puigaudeau, à partir du plan de financement, sont :

- Le budget principal a avancé 96 729 € de crédits budgétaires en 2012 pour financer les études de viabilisation du lotissement. Ces études ont été transférées au budget annexe créé en 2013 ;
- La valeur des terrains à aménager cédée au budget annexe est de 2 218 000 € TTC. Le solde constitue une réserve foncière à l'inventaire du budget principal ;
- Consécutivement au vote de la décision modificative du budget principal fin 2013, la commune a versé une avance remboursable de 2 000 000 € au budget annexe ;
- Un prêt à court terme de 250 000 € a été mobilisé fin 2013 et remboursé en mai 2014 ;
- 500 000 € ont été remboursés au budget principal en 2015,
- 250 000€ en 2016,
- 250 000 € en 2018,
- 500 000 € en 2019.
- Le solde de l'avance versée par le budget communal pourra être remboursé en 2020 après encaissement de la vente définitive des deux lots Puigaudeau 2 restant.

8 – Capacité d'investissement

DOB 2020 budget principal en € / Capacité d'investissement / Le Croisic						
	Libellé	CA		DOB		
		2018	2019	2020	2021	2022
Capacité d'autofinancement courante						
	Recettes courantes de fonctionnement retraitées	8 849 453	8 768 240	8 636 633	8 630 000	8 677 863
	Total dépenses courantes de fonctionnement retraitées	6 988 998	6 899 804	7 335 582	7 272 148	7 390 400
	Epargne brute	1 860 455	1 868 436	1 301 051	1 357 852	1 287 463
	Remboursement capital emprunts à TF	31 250	159 919	161 742	163 586	165 451
	Remboursement capital emprunt à TV	314 542	330 270	346 783	364 122	382 328
	Epargne disponible	1 514 663	1 378 247	792 526	830 144	739 684
Capacité d'investissement courante						
+	Epargne disponible	1 514 663	1 378 247	792 526	830 144	739 684
+	Dotations (FCTVA+TAM/10222+10226)	413 016	417 213	696 984	710 442	497 000
	Total capacité d'investissement courante	1 927 679	1 795 460	1 489 510	1 540 586	1 236 684
Programme de cessions d'actifs						
	Cessions d'actifs immobiliers	-	110 648	422 000		
	Cessions d'actifs mobiliers	27 533	32 328	10 000	10 000	10 000
+	Total cessions d'actifs	27 533	142 976	432 000	10 000	10 000
Autres recettes						
+	Subventions d'investissement	930 879	741 141	615 231	400 000	400 000
+	Remboursement avance budget Du Puigaudeau	250 000	500 000	500 000	-	-
	Total autres recettes	1 180 879	1 241 141	1 115 231	400 000	400 000
+	Résultat d'investissement cumulé constaté en N-1			1 814 300		
	Capacité d'investissement corrigée	3 136 091	3 179 577	4 851 041	1 950 586	1 646 684

Les projections tiennent compte des hypothèses suivantes :

- L'épargne brute estimée pour 2019 est calculée **avec un taux de réalisation de 90% du chapitre 011**, le taux de réalisation moyen constaté sur les trois dernières années étant de 85%.
- Les subventions d'investissements importantes, sont valorisées majoritairement par les dossiers en cours : Eglise, Salle Jeanne d'Arc, quartier de la Ladure. Il convient de noter le travail systématique et essentiel réalisé par la cellule économique pour optimiser le financement des dépenses d'équipement.
- Les cessions d'actif sont prévues en nette progression en 2020, compte-tenu notamment de la vente de terrains du lotissement du Simalion.
- Plus d'un tiers des dépenses d'équipement sont financées par la capacité d'autofinancement et plus d'un tiers par la dynamique des dépenses d'équipement (FCTVA et subventions des programmes d'investissement).